

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/09/2025  
Reçu en préfecture le 05/09/2025  
Publié le  
ID : 011-211102975-20250905-2025DB\_00034-DE

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 09
- présents : 07
- votants : 07
- absents excusés : 02
- absents non excusés :
- exclus :

**Absent(s) excusé(s) :**

M. CHIRON  
Mme ROUANET

**Pouvoir(s) :**

**Absent(s) non excusé(s) :**

**Date de convocation :**

04 septembre 2025

**Date d'affichage :**

27 août 2025

**OBJET :**

**Positionnement projet  
éolien du Haut-Cabardès**

Acte rendu exécutoire après le  
dépôt en Préfecture de l'Aude  
le .....et  
publication ou notification  
du.....

**Délibération 34/2025  
Folio 35/2025**

Séance du 04 septembre 2025

Commune de **PRADELLES-CABARDES**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric GROS en conseil ordinaire.

Étaient présents : M.GROS, M.COUTAND, Mme GIRAUDEAU, M. BARTHAS, M. MARTIN, Mme RABAUTE, Mme BLANC  
Mme BLANC a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale d'un projet de renouvellement du parc éolien " Parc Haut-Cabardès" situé sur le territoire des communes de Pradelles-Cabardès et de Cabrespine présentée par la C.E.P.E du Haut-Cabardès a été lancée par la Préfecture de l'Aude ; elle se déroulera du 28 juillet 2025 au 28 octobre 2025 inclus.

Conformément aux prescription de l'article R181-18 du code de l'environnement il est demandé aux communes impactées par ce projet de se prononcer sur cette demande d'autorisation de renouvellement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pradelles-Cabardès a souhaité dès 2021, mener une concertation avec les deux autres communes du secteur, élargie ensuite aux deux intercommunalités.

Cette première phase a permis de définir une position commune du territoire vis-à-vis du projet de renouvellement proposé par Q~Energy à l'époque.  
S'en est suivie une phase de concertation/négociation avec Q~Energy au cours de laquelle des engagements repris dans la délibération permettant la signature de la promesse de bail et le renouvellement du parc ont été entérinés.

Monsieur le Maire rappelle tout l'intérêt budgétaire pour la commune que représente ce projet, approuvé dans son ensemble par le conseil municipal, et demande à l'assemblée de se prononcer à son sujet.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**DONNE** un avis favorable pour le projet de renouvellement du parc éolien " Parc Haut-Cabardès".

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concrétisant cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

À Pradelles-Cabardès le 05 septembre 2025

M. le Maire  
Eric GROS